



Lettre d'information sur l'aménagement des rythmes scolaires- Rentrée scolaire 2014

Le 11 juin 2014

A l'attention des parents d'élèves

Dossier suivi par : direction de l'éducation et du temps libre

Nos références : DETL-2014-126

Madame, Monsieur,

La réforme des rythmes scolaires instaurée l'an dernier par le Gouvernement doit être appliquée dans toutes les communes de France à la rentrée de septembre 2014.

Suite aux différentes réunions et aux temps d'échanges intervenus avec les acteurs de la communauté éducative, la municipalité a pris ses responsabilités en transmettant un projet d'organisation de la semaine scolaire à la directrice académique des services départementaux de l'Education nationale. Celle-ci a décidé de le valider et une réflexion commune a été engagée, depuis le mois d'avril, sur les modalités de mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires et des nouvelles activités périscolaires (NAP), associant l'inspecteur de circonscription, les directions de toutes les écoles, des enseignants et les responsables du périscolaire.

Une concertation a été effectuée entre le scolaire et le périscolaire, site par site, sur les points importants pour le fonctionnement à partir de la rentrée de septembre en veillant à la coordination entre les temps, dans chacune de nos écoles maternelles et élémentaires.

A l'issue de cette concertation, la municipalité a décidé de maintenir les horaires actuels de classe de 8h30 à 11h30. Ainsi, la semaine scolaire sera structurée autour de journées d'enseignement de 5h15, avec des matinées de 3h (de 8h30 à 11h30) et des après-midi de 2h15 (de 14h15 à 16h30), d'une pause méridienne comportant les nouvelles activités périscolaires (NAP) qui seront gratuites et ouvertes aux demi-pensionnaires ainsi qu'aux externes. La demi-journée scolaire supplémentaire est positionnée le mercredi matin.

Ce projet d'aménagement des rythmes scolaires répond à trois besoins : la réussite scolaire, la prise en compte des rythmes de l'enfant selon les chronobiologistes concernant l'assimilation des savoirs, la conception du périscolaire comme un vecteur d'égalité des chances et de réduction des inégalités sociales afin que le plus grand nombre d'enfants bénéficient des activités.

Notre volonté de prendre en compte la vie des familles et les contraintes professionnelles des parents se traduit par le choix du mercredi matin plutôt que du samedi pour l'école, le maintien des horaires journaliers d'entrée (8h30) et de sortie des écoles (16h30), et la possibilité ouverte à tous les élèves des écoles publiques de bénéficier de la restauration scolaire le mercredi qu'ils fréquentent ou non un centre de loisirs l'après-midi.

La Ville veillera à la diversité et à la qualité des activités périscolaires, comme elle le fait depuis de nombreuses années dans ses accueils et centres de loisirs éducatifs, dans le cadre du projet éducatif local (PEL) adopté dès 2006.

Par ailleurs, avec la nouvelle organisation de la pause méridienne, je vous assure que les enfants ne déjeuneront pas plus tard qu'aujourd'hui et qu'aucune collation ne sera servie puisque les repas préparés et servis par la restauration municipale répondent aux critères d'équilibre nutritionnel.

J'aurai l'occasion de vous apporter des informations complémentaires, lors de rencontres de présentation de l'aménagement des rythmes scolaires qui se tiendront aux dates indiquées ci dessous.

En lien avec l'Education nationale, nous allons poursuivre le travail préparatoire afin de permettre une mise en œuvre dans de bonnes conditions des nouveaux rythmes scolaires à la rentrée de septembre.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de mes salutations distinguées.



L'Adjointe au Maire chargée de l'éducation
et du projet éducatif territorial,

Zohra Sougmi
Zohra SOUGMI

**Rencontres de présentation de l'aménagement des rythmes scolaires
Ouvertes à tous les parents de chacune des écoles**

**Jeudi 19 juin : écoles maternelles Benoit Malon 1 et 2 de 19h à 20h15
écoles élémentaires Benoit Malon A et B de 20h30 à 22h**

Lundi 23 : école élémentaire Charles Péguy de 20h30 à 22h

**Mardi 24 juin : école maternelle Jean Zay de 19h à 20h15
école élémentaire Pierre Brossolette de 20h30 à 22h**

**Mercredi 25 juin : école maternelle Robert Desnos de 19h à 20h15
école maternelle Pauline Kergomard de 20h30 à 22h**

Jeudi 26 juin : école maternelle Suzanne Buisson de 19h à 20h15